

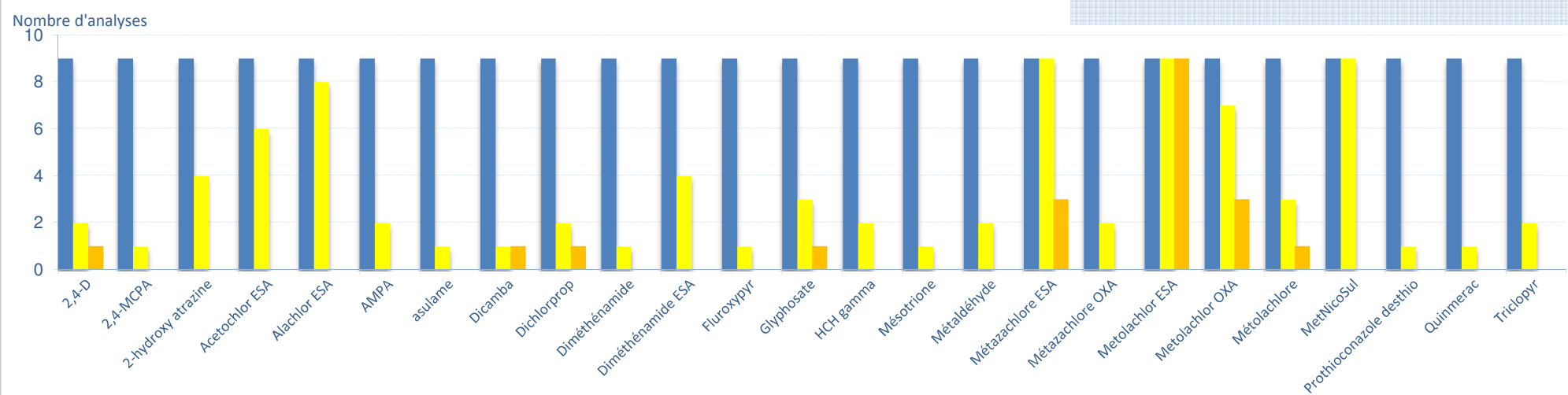
FICHE DE SYNTHÈSE - PESTICIDES 2019

Bassin versant :	KERHARO
Code Station :	04339004
Superficie à la station :	44.65 km ²
Nombre de prélèvements en 2019 :	9
Nombre de substances analysées :	444

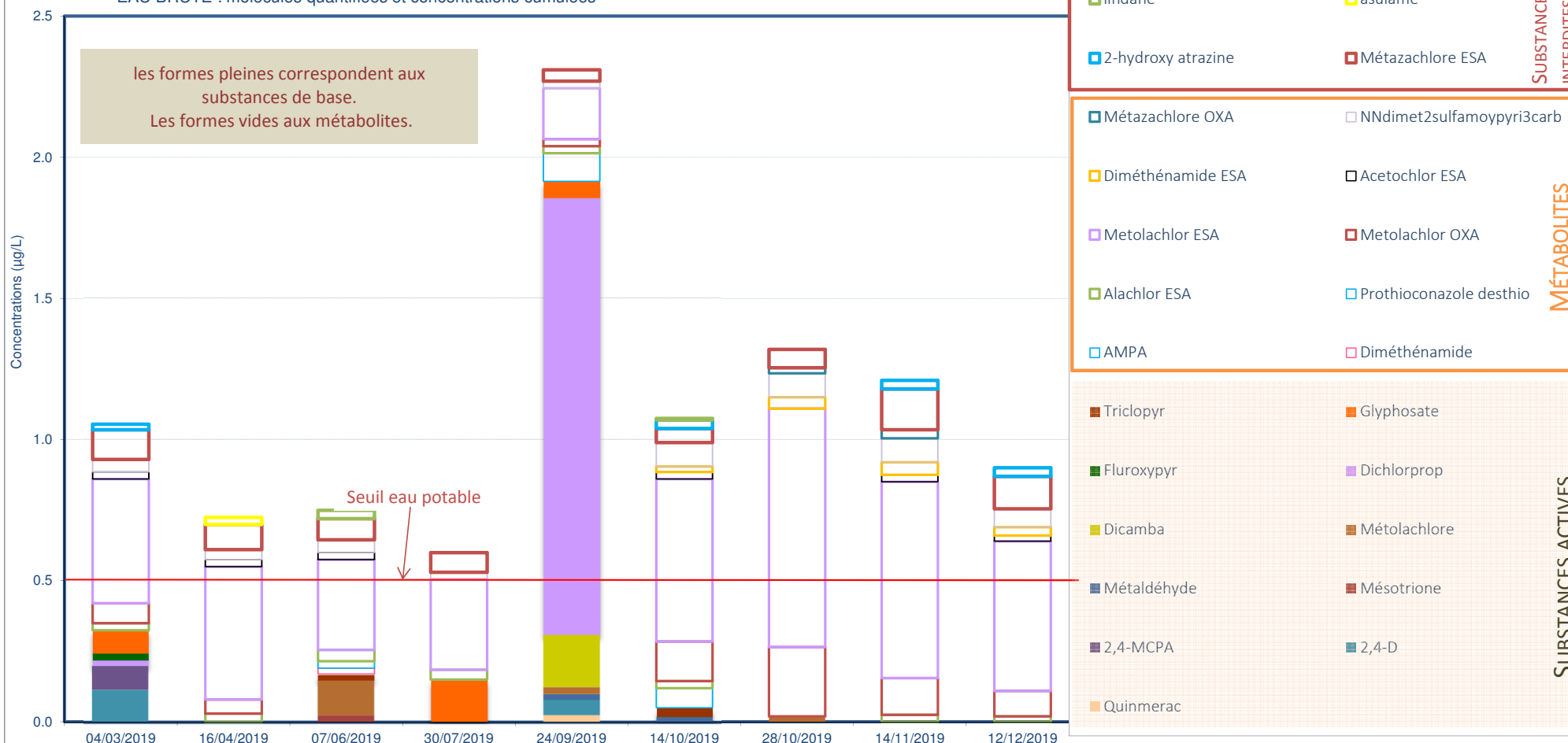
Secteur géographique : SAGE baie Douarnenez
Sources des données : EPAB
Mise à jour : 12 mars 2021



EAU BRUTE : quantification et dépassement des normes par molécule



EAU BRUTE : molécules quantifiées et concentrations cumulées



Certaines molécules analysées font partie des polluants spécifiques synthétiques de l'état écologique et de l'état chimique définis par la DCE. Le tableau ci-contre indique le classement par paramètre

normes de qualité**	concentration par molécule	concentrations cumulées
eau potable	0,1 µg/l	0,5 µg/l
eau brute	2 µg/l	5 µg/l

* Arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

	Paramètre	Classement 2019
Etat écologique*	Metazachlore	Bon état
	Nicosulfuron	Bon état
	AMPA	Bon état
	Glyphosate	Bon état
	2,4 MCPA	Bon état
	Diflufenicanil	Bon état
	2,4D	Bon état
	Metaldehyde	Bon état

** Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique

Etat chimique*	Alachlore	Bon état
	Diuron	Bon état
	Isoproturon	Bon état

Analyse détaillée

Sur 444 molécules analysées, 25 molécules ont été retrouvées. La norme de qualité pour l'eau brute de 2 µg/l par molécule n'est pas dépassée. La norme pour l'eau potable pour une molécule seule (0.1µg/l) est dépassée à 20 reprises. Cette norme est uniquement utilisée à titre indicatif puisqu'il ne s'agit pas d'eau traitée. La norme pour les concentrations cumulées (0.5µg/l) est dépassée lors des 9 campagnes, notamment à cause des concentrations des métabolites.

Les molécules concernées par les dépassements de 0.1 µg/l sont les suivantes :

- 5 herbicides autorisés : 2,4D, Dicamba, Dichlorprop-p, Glyphosate et S-metolachlore.

- 3 métabolites d'herbicides : S-metolachlore ESA & OXA, metazachlore ESA.

Avec une concentration moyenne de 0.084 µg/l S-metolachlore ESA est le métabolite qui est le plus présent sur ce bassin versant en 2019. L'omniprésence de ce métabolite est constatée sur l'ensemble des bassins versants et sur les nappes d'eau souterraines. Le dichlorprop-p est mesuré avec une concentration de 1.545µg/l en septembre 2019 : cet herbicide pour céréales (blé, orge, seigle) est très majoritairement vendu sur le territoire sur le nom commercial de Picotop (BASF France), et pour lequel les recommandations du producteur est de respecter une zone de non traitement de 20m auprès des cours d'eau, soit 15 mètres de plus que la réglementation minimale (arrêté préfecture du Finistère).

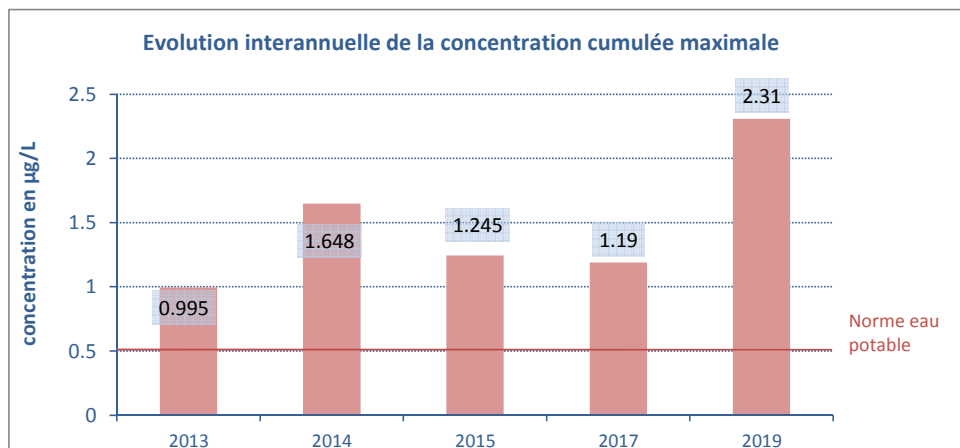
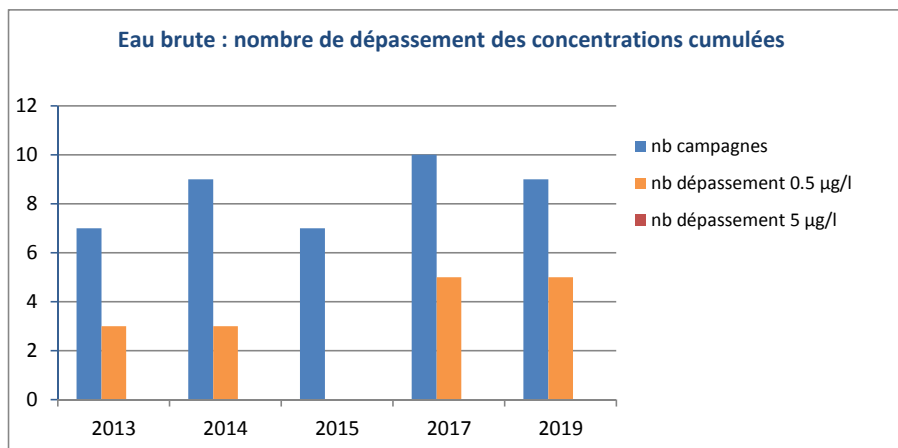
On retrouve par ailleurs 3 molécules interdites ou métabolites de produits interdits : lindane, un insecticide interdit depuis 1998 ; le 2-hydroxy-atrazine, métabolite de l'atrazine (un herbicide de la famille des triazines qui est interdit depuis 2003), et l'asulame, un herbicide interdit depuis 2012.

Analyse interannuelle

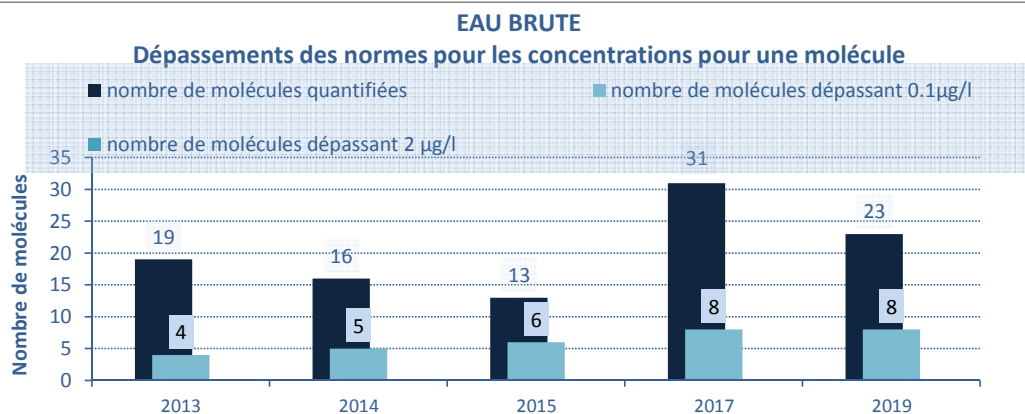
Source des données : CCPCP (2010-2012), EPAB (depuis 2013)

Les pesticides sont transférés vers les cours d'eau essentiellement par lessivage lors des épisodes pluvieux. C'est pourquoi les prélèvements sont effectués après une pluie supérieure à 10 mm/24h.

L'analyse interannuelle des données est très relative : elle dépend notamment des conditions météo précédant le prélèvement, du temps de transfert propre à chaque bassin versant et également des périodes d'application des pesticides.



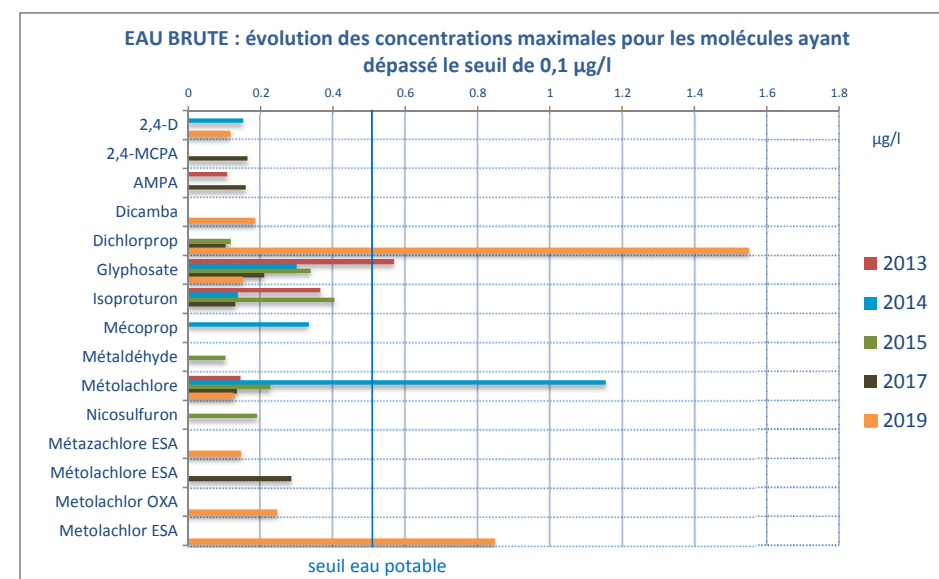
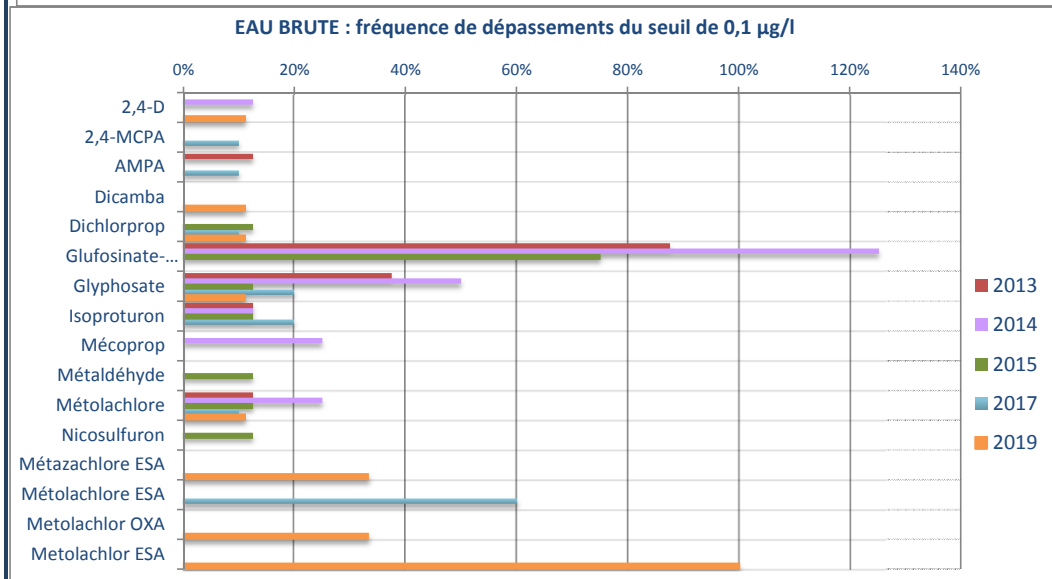
Remarque : la concentration totale est relative au nombre de molécules analysées (cf graphique "Quantifications et dépassements des normes par molécule").



NORMES PAR MOLECULE

Tous les indicateurs présentés sur cette page montrent une récente augmentation des concentrations cumulées, du nombre de molécules quantifiées ou encore dépassant les normes. Il faut prendre en compte l'évolution du nombre de molécules à analyser : 50 entre 2013 et jusqu'à 444 en 2019.

La quantification des métabolites des chloroacétimides depuis 2017 met en évidence quasi-systématiquement ces molécules. La lecture de ces évolutions est donc à prendre en considération de ces éléments.



Toutes les données sur la qualité de l'eau produites par l'EPAB sont gratuites et libre d'accès. Les données brutes sont accessibles sur simple demande